

# Séance du mercredi 5 janvier 2022

~~~~~

L'an deux mille vingt deux, le 4 janvier, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie du Seure sous la présidence de Monsieur Alain POTTIER, Président ; d'après les convocations en date du 24 décembre 2021.

## **Présents :**

Délégués de Migron : Mme POTTIER Agnès, MM. POTTIER Alain

Délégués du Seure : Mme CHURLAUD Sylvie, MM. ROUDIER Patrick

Délégués de Villars les Bois : MM. BARUSSEAU Fabrice, FAYS Dominique, CHALIFOUR Robert

Délégués absents: MM. BUINIER Éric (pouvoir à Agnès POTTIER) et CHASSERIEAU Philippe (pouvoir à Sylvie CHURLAUD)

**Consultants absents :** MM. HANCOCK Christopher et FRANÇOIS Damien.

Mme Agnès POTTIER a été nommée secrétaire de la séance.

## ===== **Ordre du Jour** =====

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2021**
- **Matériel**
- **Travaux en commun**
- **Nouvel aménagement des cycles de travail des agents**
- **Mise à jour du tableau des effectifs pour 2022**
- **Questions diverses**

=====

## **1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2021**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2021 à l'approbation de l'assemblée. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

## **2- Matériel**

### a) Tracteurs

Monsieur le Président présente le devis réparation des Ets Thouard sur le Lamborghini R3 90 de Villars relativement au changement de la trompette arrière droite et autres fuites hydrauliques, d'un montant de 1 971,86 € HT -soit 2 366,23 € TTC

Il est alors convenu que Jérémy OSINSKI conduira le tracteur aux Ets Thouard dès lundi 10 janvier prochain pour y être démonté.

Monsieur le Président soumet également le devis réparation des Ets Thouard sur le Lamborghini Grand prix 95 du Seure concernant le remplacement du kit d'embrayage, d'un montant de 2 014,26 € HT-soit 2 417,11 € TTC

Monsieur le Président informe l'assemblée que le relevage avant à monter sur le tracteur Lamborghini de Migron commandé en mars 2021 est attendu début janvier. Celui de Villars est en commande.

### b) La goudronneuse

M. Alain POTTIER rappelle qu'en ce mois de janvier 2022, il faut demander un devis à SAVIA pour le changement de l'embrayage du moteur de la goudronneuse qui est défectueux.

Avant ça, il serait bon de la remettre en route et brancher le compresseur d'atelier pour purger les tuyaux.

Quid de l'achat du balai latéral flottant de la balayeuse Urbanet ? En demander le prix au fournisseur des pièces Rabaud directement ou par l'intermédiaire des Ets Thouard ?

### **3- Travaux en commun**

#### *a) les broyages :*

Les broyages se sont terminés à Migron le 17 décembre 2021.

#### *b) les décorations de Noël :*

Les décorations de Noël ont été enlevées sur les communes du Seure (à l'exception de celles de la place de la mairie qui illumineront en janvier les prochains marchés du vendredi) et de Villars. Migron détachera les siennes à partir du 6 janvier.

#### *c) La taille des arbres :*

Le Seure prévoit de finir la taille de ses arbres en fin de semaine.

Les communes de Villars et de Migron vont conjointement louer un broyeur de végétaux.

Selon les renseignements donnés par différents loueurs de matériel « espaces verts », MM. Alain POTTIER et Fabrice BARUSSEAU sont d'accord à accepter le devis de NEW LOC de Châteaubernard car il propose une location à la journée de 120,50 € HT basée sur une durée de 10 jours (1 351,35 € HT-soit 1 627,50 € TTC)

LOXAM Saintes ne loue pas ce genre de matériel pour le moment et LOCATOUMAT Châteaubernard tarifait à 400 € HT la journée.

Il est convenu que la taille commencera à Migron lundi 10 janvier 2022 avec 3 agents, Florian, David et Jérémy et que le broyeur devra être commandé pour mercredi 12 janvier. Monsieur Fabrice BARUSSEAU suggère de tailler tous les jours jusqu'à la finition complète.

### **4- Nouvel aménagement des cycles de travail des agents**

Jeudi 16 décembre 2021, Monsieur le Président a rencontré les agents avec Monsieur Dominique FAYS à la mairie de Migron pour leur parler de la nécessaire réduction de jours de RTT à prendre dans l'année.

Pour satisfaire à l'obligation légale de travailler 1 607 heures par an (35 heures/semaine), il leur a été proposé au départ de travailler 7 h 30 pendant 7 mois (au lieu de 8 h), ce qui totalisait 7,5 jours de RTT par an.

Devant leur désaccord, il leur a été suggéré de travailler 7 h 30 pendant 8 mois de mars à octobre (+ 2 jours en mars à 7h), ce qui leur permet d'obtenir 9 jours de RTT par an.

La semaine d'après, une simulation de planning complet pour 2022 leur a été envoyée par email après validation de Monsieur le Président.

### **5- Mise à jour du tableau des effectifs pour 2022**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette collectivité. Il appartient donc au Comité Syndical, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois pour l'année.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité Syndical le 1<sup>er</sup> février 2021, Il lui est demandé de délibérer et approuver le tableau des effectifs présenté répertoriant 8 postes pourvus.

| Grades                                                  | TC/<br>TNC | Emploi<br>autorisé | Pourvu   | Non<br>pourvu |
|---------------------------------------------------------|------------|--------------------|----------|---------------|
| Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe | TNC        | 1                  | 1        | 0             |
| Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe | TNC        | 1                  | 1        | 0             |
| Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe | TC         | 1                  | 1        | 0             |
| Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe             | TC         | 1                  | 1        | 0             |
| Adjoint technique territorial                           | TC         | 3                  | 3        | 0             |
| Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe     | TC         | 1                  | 1        | 0             |
| <b>Total</b>                                            |            | <b>8</b>           | <b>8</b> | <b>0</b>      |

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, le tableau des effectifs présenté répertoriant 8 postes dont 8 pourvus.

## 6- Questions diverses

Monsieur Fabrice BARUSSEAU souhaite anticiper la demande de devis pour l'entretien des 3 tondeurs-en janvier ou février-pour être prêts à commencer la tonte mi mars.

Monsieur Dominique FAYS s'interroge si après la taille, il y aura du calcaire à poser pour boucher les trous sur le béton des rues. Il est recommandé de conjuguer avec la météo, car s'il pleut, c'est inutile.

Madame Sylvie CHURLAUD rappelle qu'en décembre dernier, elle avait sollicité l'assemblée pour que soient enlevés la terre et le remblai abandonnés sur le dépôt de rape de la commune du Seure. C'est un sujet qu'il faudra aborder lors d'une prochaine séance du Comité.

Monsieur Patrick ROUDIER voudrait prendre le temps-peut-être 2 jours- pour démonter avec Jean-Paul les axes du rétro du tractopelle qui sont à changer.

Le prochain comité syndical est prévu le mercredi 2 février 2022 à 19h00  
à la mairie de Migron.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 19 h 45 et ont signé au registre les membres présents.*

Le Président,  
Alain POTTIER

Le secrétaire,  
Philippe CHASSERIEAU  
(pouvoir à Sylvie Churlaud)

Les Membres du comité syndical,

Agnès POTTIER

Fabrice BARUSSEAU

Sylvie CHURLAUD

Éric BUINIER  
(pouvoir à Agnès Pottier)

Dominique FAYS

Patrick ROUDIER